

2024/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2024/067

**Objet : Autorisation de signature de la convention de service d'achat centralisé avec le groupement d'intérêt public RESAH portant sur « la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes »**

**Séance du mercredi 13 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 29 février 2024, se sont réunis au nombre de 27, à la salle polyvalente de l'école Jacques Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35  
Présents à la séance : 27  
Excusés représentés : 7  
Absent : 1

<sup>1</sup> Arrivé à 18 h 39 au cours de la présentation du point n°4 et a quitté la séance à 20 h 33 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Djanarthany

<sup>2</sup> Représentée par J. Berrebi jusqu'à son arrivée à 18 h 52 au cours de la présentation du point n°6

<sup>3</sup> A quitté la séance à 20 h 33 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à E. Couturier

<sup>4</sup> A quitté la séance à 21 h 31 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à V. Gauthier

<sup>5</sup> A quitté la séance à 21 h 35 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Raffalli

<sup>6</sup> A quitté la séance à 22 h 05 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à N. Fené

<sup>7</sup> A quitté la séance à 22 h 40 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani<sup>6</sup>, Sofiane Seridji<sup>4</sup>, Véronique Gauthier<sup>2</sup>, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi<sup>5</sup>, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Fabrice Deraedt, Nejla Toptas<sup>7</sup>, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni<sup>1</sup>, José Peres<sup>3</sup>, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Claudine Cordes à Gilles Melin, Valérie Marion à Annabelle Mallet, Nouredine Siana à Aurélie Monfils, Séverin Yapó à Marcus M'Boudou, Dounia Lebik à Souad Medani jusqu'au départ de S. Medani puis à S. Mierceca pour le reste de la séance, Jérémy Kawouk à Kykie Basseg, Laurent Stillen à Christine Tisserand

**Absent :**

Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T 01 69 02 52 52  
F 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
13 mars 2024  
DÉLIBÉRATION  
N°2024/067

**Objet : Autorisation de signature de la convention de service d'achat centralisé avec le groupement d'intérêt public RESAH portant sur « la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes »**

Marchés Publics

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Madame Véronique GAUTHIER, Adjointe au Maire en charge de la qualité du service public, de la Mairie 4.0 et des affaires générales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'accord-cadre mono-attributaire n° 2021-047-001 conclu par le RESAH agissant en tant que centrale d'achat public,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la collectivité de bénéficier de l'accord-cadre mono-attributaire portant sur la « fourniture, installation, exploitation et maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes » et de l'appui pour la passation d'un marché subséquent fondé sur cet accord-cadre,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la collectivité de pouvoir bénéficier d'offres de marchés attractives pour le renouvellement de son infrastructure informatique,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**

**DECIDE** d'adhérer à la centrale d'achats RESAH.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de service d'achat centralisé avec le groupement d'intérêt public RESAH portant sur « la fourniture, l'installation l'exploitation et la maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes », ainsi que tous documents subséquents, notamment la souscription à l'accord-cadre de solutions d'infrastructures informatiques.

**DIT** que sera versée au RESAH, une contribution financière annuelle, par année d'exécution de chaque marché subséquent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 18 MARS 2024

Publié le : 18 MARS 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

